

ORGANISATION DES CMP:

ELABORATION D'UNE CHARTE DE BONNES PRATIQUES HARMONISEES SUR LE TERRITOIRE



**2^{ÈME} JOURNEE REGIONALE DE LA PERFORMANCE
AMBULATOIRE EN PSYCHIATRIE
21 NOVEMBRE 2018**

**ROUANET CHRISTOPHE DIRECTEUR GENERAL CHPE
DALES SANDRINE CADRE SUPERIEUR DE SANTE CH BRIVE
CHAMPEYROL STEPHANE CADRE SUPERIEUR DE SANTE CH TULLE
ASENSIO VALERIE ADJOINTE DIRECTION DES SOINS CHPE**

Rapport de M. LAFORCADE, Directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine, relatif à la santé mentale et au Projet territorial de santé mentale

Deux objectifs essentiels:

« le développement de l'ambulatoire, le domicile étant le centre de gravité du dispositif de soins »

« Créer les conditions pour qu'un même panier de services soit présent sur l'ensemble du territoire »

CONTEXTE TERRITORIAL

**AUTORISATIONS PORTÉES PAR 3 ÉTABLISSEMENTS :
CH BRIVE (BASSE CORRÈZE), CH TULLE (MOYENNE CORRÈZE),
CHPE (HAUTE CORRÈZE)**

- Territoire majoritairement rural. Disparités sur le territoire en termes de densité de population.

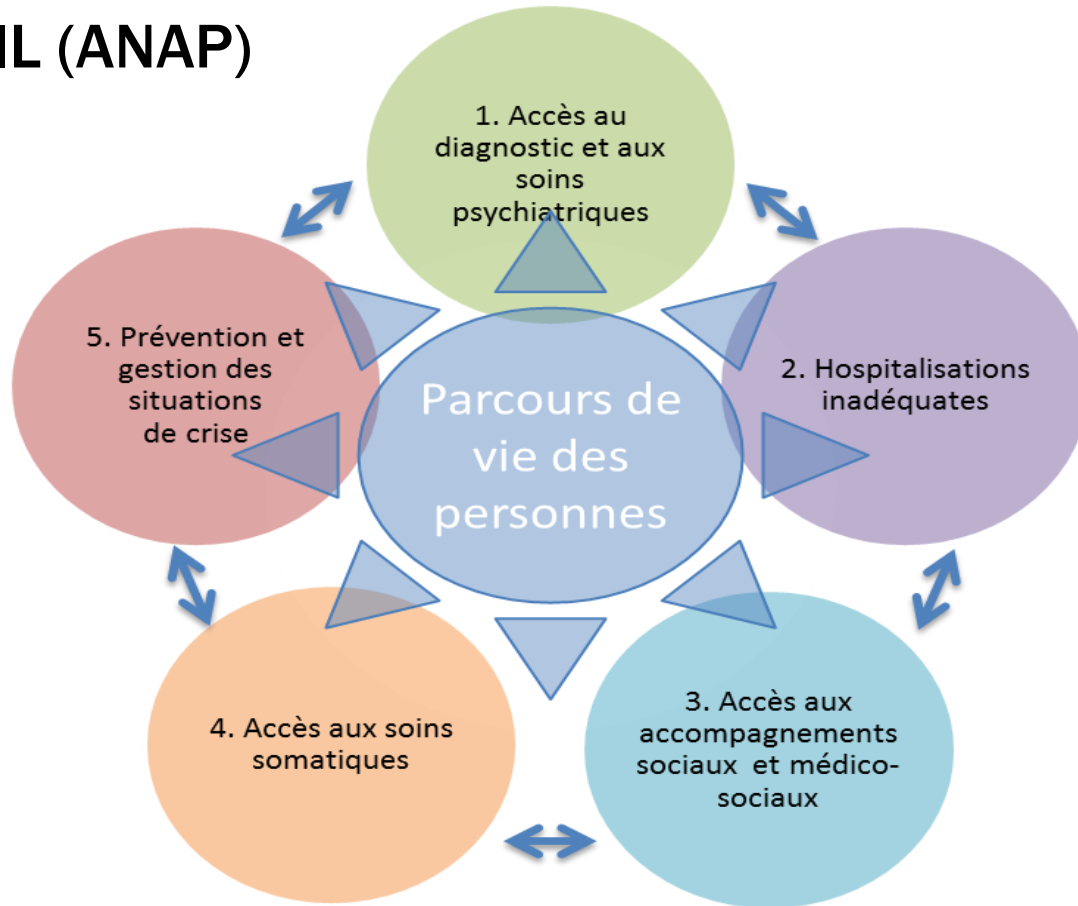


- **5 857 km²**
- **241 247 habitants** (INSEE RP 2012)
- **Densité : 41 hab./km²**
Limousin : 44 hab./km² ;
France : 117 hab./km²
- **Indice de vieillissement: 122** . Limousin: 113 /
France: 70,6

RETROSPECTIVE

- **SOLLICITATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'ARS POUR EFFECTUER UN DIAGNOSTIC DU PARCOURS EN SANTE MENTALE CONCERNANT LES CHAMPS SANITAIRE, MÉDICO-SOCIAL ET SOCIAL DU DEPARTEMENT**
- **PARTICIPATION DES USAGERS A LA DÉMARCHE**
- **PILOTAGE DE LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'ARS ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ANAP (AGENCE NATIONALE D'APPUI A LA PERFORMANCE)**

LA ROSACE : 5 PORTES D'ENTRÉE POUR 5 GROUPES DE TRAVAIL (ANAP)



Constats : Les CMP font face à une augmentation croissante et multifactorielle de leur activité (fermeture des lits, inscription dans un travail en réseau, développement de la prise en charge ambulatoire, diminution significative du nombre de psychiatres sur le territoire...). Il est nécessaire de repenser l'organisation pour répondre efficacement à la demande.

Objectifs

- **Objectif stratégique :**
- Mettre en place des pratiques organisationnelles partagées permettant de répondre efficacement à la demande

- **Objectifs opérationnels :**
- ✓ Limiter les délais entre appel téléphonique et premier contact sur la structure.
- ✓ Limiter les délais entre appel téléphonique et avis médical.
- ✓ Limiter les délais entre sortie d'hospitalisation et rendez-vous avec le CMP (lorsqu'il y a une indication au suivi sur le CMP).
- ✓ Limiter les hospitalisations de patients du secteur sans coordination avec l'action du CMP.
- ✓ Diminuer le nombre de ré hospitalisations précoces.
- ✓ Diminuer le pourcentage de patients ne se présentant pas à un rendez-vous programmé.
- ✓ Augmenter le nombre de prises en charge pluridisciplinaires.
- ✓ Augmenter le nombre de patients faisant l'objet d'un projet de soin formalisé

Pilote(s) :

✓ GCS

Contributeurs :

✓ GCS

✓ Les différents CMP

✓ Chefs de service et cadres

	Trim.1	Trim.2	Trim.3	Trim.4
1. Définir une procédure de gestion des consultations				
2. Clarifier les plannings de présence des médecins, des psychologues, des assistances sociales des IDE et des éducateurs				
3. Mettre en place un agenda partagé pour faciliter la prise de rendez-vous				
4. Différencier et organiser les différentes réunions				
5. Développer et tenir à jour une « base des partenaires »				
6. Rédiger un guide du CMP pour en clarifier le fonctionnement				
7. Mettre en place un tableau de bord de pilotage				

	Trim.1	Trim.2	Trim.3	Trim.4
8. Favoriser l'adressage au CMP en communiquant sur la structure				
9. Clarifier le parcours des patients au sein du CMP				
10. Mettre en place une fiche « première demande »				
11. Assurer la traçabilité des premières demandes et des premiers accueils				
12. Définir un guide d'entretien et un support d'observation pour les premiers accueils infirmiers				
13. Assurer un avis médical rapide dans les suites des premiers entretiens infirmiers				
14. Mettre en œuvre des stratégies pour limiter les perdus de vue				
15. Mettre en œuvre un contrat de soin avec le patient notamment pour limiter les consultations non-honorées				

Moyens nécessaires

- Accompagnement ANAP
- Temps cadre dédié
- Accompagnement équipe qualité de l'établissement

Indicateurs

Indicateurs	V. initiale	V. cible
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires		
Délais de premier rendez-vous		
Délais avant avis médical		
% d'aval préparé en intra par l'équipe du CMP		

Autres précisions

- *Document de référence : L'organisation des centres médico-psychologiques, bonnes pratiques organisationnelles et retours d'expériences, MISSION NATIONALE D'EXPERTISE HOSPITALIER 2008*

Points de vigilance

- *Mise en place d'un comité de pilotage du projet (chef de service, cadre, référent secrétariat , référent psychologue, référent éducateur, référent infirmier, référent assistante sociale*
- *Accompagnement du changement avec participation et communication aux équipes à chaque étape*
- *Partager les indicateurs quantitatifs choisis, l'évaluation réalisée en amont du projet, les résultats obtenus à 6 mois, 1 an, 18 mois, 24 mois et l'impact de la réorganisation de la qualité de l'environnement de travail et la disponibilité de chacun*

MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE (ANAP)

- Approche processus de l'organisation des CMP: identification des acteurs, ressources, moyens et interfaces à chaque étape de la prise en charge du patient

- Etapes de prise en charge



MODALITÉS DE PILOTAGE

Un diagnostic des pratiques a été réalisé de Janvier à Juillet 2017

- **Audit de terrain par des membres de l'ANAP (visites sur sites+ échanges avec les professionnels)**
- **3 Outils mis à disposition par l'ANAP, renseignés par les COPILS de chaque établissement et le COPIL inter établissements:**
 - **Grille d'analyse du parcours patient**
 - **Tableau de répartition des tâches**
 - **Grille d'analyse des temps de concertation et de coordination**

[PTSM Socle organisationnel CMP Corrèze 4.xlsx](#)

ELABORATION D'UNE CHARTE DÉPARTEMENTALE

Objectifs de la Charte

CHARTE D'ORGANISATION DU PARCOURS ET DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS PAR LES CMP DE CORREZE - OCT 2018.pdf

- Améliorer la qualité et la sécurité du parcours de soin du patient en santé mentale
- Décliner les bonnes pratiques professionnelles en lien avec des valeurs partagées: accessibilité aux soins pour tous, équité, respect des patients et de leurs droits
- Harmoniser les organisations des CMP

Contenu:

- Socle organisationnel des CMP
- Interfaces avec les partenaires: soin, famille, entourage du patient, personnes ressources...
- Modalités de pilotage: mise en place d'indicateurs
- Gestion des dysfonctionnements
- Modalités de vie et d'évolution de la présente Charte

POUR FINIR...

Ce travail a permis de développer une dynamique départementale de par :

- **La présence des différentes catégories professionnelles représentant les 3 établissements**
- **La richesse des échanges en lien avec le partage d'expériences et de pratiques**

Les Directions et les professionnels des établissements sanitaires se sont engagés dans la mise en œuvre de la Charte.

La viabilité de la présente Charte est assurée par le COPIL inter-établissements qui garantit le suivi de sa mise en œuvre.

Ce dispositif est porté par le Groupement de Coopération Sanitaire Départementale en Santé Mentale notamment au travers de l'instance de concertation médico-soignante

MERCI DE VOTRE ATTENTION